

MAI 2025

CLI DE CATTENOM

**VISITE DÉCENNALE N°4 : MODIFICATION TEMPORAIRE DES RÈGLES
GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET REPORT DE LA REQUALIFICATION DU
CIRCUIT PRIMAIRE DE CATTENOM 1**

CONTEXTE

L'exploitation du CNPE de Cattenom est encadrée réglementairement et certains changements sont soumis à autorisation :

- Modification des installations
 - Modification de règles d'exploitation (la gestion des indisponibilités des matériels, contenu ou périodicité de certains essais de matériels, ...)
 - Aménagement des contrôles prévus par la réglementation sur les équipements sous pression
 - Modification des conditions et des limites des rejets, du plan d'urgence interne, ...
-
- Processus commun à toutes les demandes :
 - Examen du cadre réglementaire et de la légitimité de la demande
 - Analyse technique, complétée parfois par une expertise interne ou externe selon les compétences du service en charge de l'instruction
 - Examen des conditions de participation, de consultation du public ou des pays limitrophes et de publication d'éléments du dossier d'instruction (avec à minima publication de la décision)
-
- Présentation de deux exemples récents en lien avec la 4^{eme} visite décennale du réacteur 1 :
 - Modification temporaire de règles d'exploitation
 - Report de l'échéance de la requalification du circuit primaire

MODIFICATION TEMPORAIRE DES RÈGLES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Demande de modification temporaire des règles générales d'exploitation afin de découper une tuyauterie de lutte contre l'incendie pour faire passer du matériel qui sera installé en VD4, avec un impact sur :

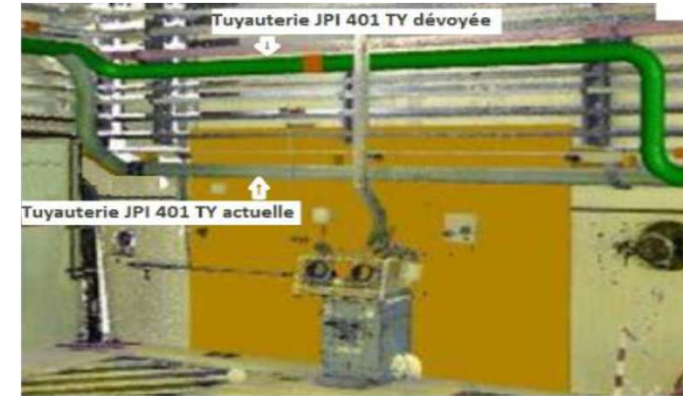
- Les moyens de lutte contre l'incendie
- L'une des solutions permettant la réalimentation du réservoir d'eau de secours des générateurs de vapeur

Les règles d'exploitation interdisent de rendre indisponible ces moyens

ANALYSE :

- Pour la réalimentation du réservoir de secours : plusieurs autres appoints existent et le délai de réalimentation est de l'ordre de 15 h compatible avec la remise en service de la ligne coupée
- Pour la protection incendie :
 - Souhait d'un renforcement des moyens proposés de lutte contre l'incendie dans deux locaux à cinétique de développement rapide d'un incendie
 - Vérifier avant et pendant les travaux le bon fonctionnement des détecteurs incendie au niveau des pompes primaires dans le bâtiment réacteur

EDF a complété son dossier avec notamment le renforcement des moyens d'intervention (présence permanente de personnes). Ces moyens complémentaires sont jugés acceptables.



REPORT DE LA REQUALIFICATION DU CIRCUIT PRIMAIRE DE CATTENOM 1

Demande consistant à reporter l'échéance de la requalification du circuit primaire (périodicité décennale) en lien avec la planification nationale des arrêts

Demande déposée en application de la réglementation sur les équipements sous pression qui prévoit que l'ASNR peut accorder au vu d'éléments probants un sursis dans la limite d'une année

ANALYSE :

- Les éléments techniques présentés font état d'une absence de dégradation des équipements du circuit primaire principal compromettant leur niveau de sécurité, l'exploitant apporte des éléments d'assurance sur le bon état de l'appareil
- Demande de report de 6 mois maximum

Report accordé, requalification au plus tard au 11 février 2027